

Le budget—M. Lalonde

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Madame le Président, mon premier souci dans ce budget est de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler mais ne peuvent se trouver d'emploi.

La reprise économique est amorcée au Canada. Le pire moment de la récession qui nous a paralysés pendant plus d'un an est maintenant passé. La production industrielle est en hausse, comme les mises en chantier de logements. L'inflation est en baisse, comme les taux d'intérêt. Chose plus importante encore, la confiance est en train de se rétablir parmi les entrepreneurs et les consommateurs. Quand j'ai commencé mes consultations prébudgétaires, en novembre dernier, bien peu de gens croyaient que la reprise pourrait s'amorcer en 1983 sans stimulation fiscale massive. A la fin mars, l'opinion avait nettement changé de cap. De l'avis général, l'économie avait déjà commencé à remonter la pente.

La cadence, l'ampleur, la stabilité et la durée de la reprise demeurent pourtant très incertaines. L'emploi a recommencé à croître, mais le chômage reste très élevé et ne diminuera que progressivement. Il touche particulièrement les jeunes. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour atténuer les privations et l'anxiété que le chômage cause aux travailleurs canadiens et à leurs familles. Surtout, nous devons réduire au minimum le temps qu'il faudra au secteur privé pour reprendre son expansion et fournir des emplois aux chômeurs.

Cela dépendra en grande partie de l'évolution à l'étranger, sur laquelle nous avons peu de prise, et notamment de la vigueur du redressement aux États-Unis, en Europe, au Japon et dans le Tiers Monde. Mais, cela dépendra aussi du comportement collectif des Canadiens et de la réaction du secteur privé aux mesures que je propose dans ce budget. Une reprise soutenue ne peut que dépendre de notre capacité de tirer pleinement parti des possibilités de croissance qui se présenteront cette année, l'an prochain et pendant le reste des années 80. Elle ne peut que dépendre de la discipline, de la solidarité et du souci du bien commun qui animeront tous les Canadiens: travailleurs et entreprises, gouvernement fédéral et gouvernements provinciaux.

LA STRATÉGIE DU BUDGET

Ce budget de relance vise deux grands objectifs qui sont indissociables. Le premier, c'est d'assurer que les signes de redressement observés dernièrement se propageront le plus vite possible à toute l'économie. Le second, c'est de rendre la reprise durable en établissant les conditions que requièrent une croissance et un développement soutenus de l'économie pendant le reste de la décennie. Ce qui sous-tend ces deux objectifs, c'est la résolution du gouvernement à faire ce qu'il faut pour que les Canadiens aient les emplois dont ils ont besoin, de bons emplois, des emplois permanents satisfaisants et bien rémunérés.

La poursuite de ces deux objectifs exige des mesures qui s'appliquent immédiatement mais qui tiennent compte aussi du moyen terme. Le premier objectif nécessite un surcroît de stimulation fiscale cette année. Mais le deuxième serait irréalisable si nous ne prenions pas dès maintenant des mesures énergiques pour réduire les déficits à venir. Le gouvernement maintiendra donc les restrictions de dépenses, et instaurera des

mesures pour accroître les recettes quand la reprise aura relancé les revenus et l'emploi.

• (2010)

[Français]

Une reprise vigoureuse et durable de même qu'une diminution appréciable du chômage devront surtout provenir du secteur privé, le moteur principal de la croissance économique. Je proposerai donc des mesures qui renforceront la situation financière des entreprises, des agriculteurs et des pêcheurs du pays, qui les mettront mieux en mesure d'engager des investissements productifs, et qui les aideront à renforcer leur capital-actions. J'annoncerai des mesures favorisant le développement des ressources naturelles, de l'agriculture et des ressources humaines. D'autres initiatives viseront à améliorer notre assise technologique, notre effort de recherche et de développement, nos exportations, ainsi que la productivité et la compétitivité de notre économie.

On ne peut s'attendre à une augmentation sensible des investissements privés sûrement pas avant l'an prochain. Étant donné les difficultés et les coûts sociaux que le chômage entraîne, j'ai conclu qu'il fallait accélérer la reprise qui vient de s'amorcer. Des projets d'investissements fédéraux seront donc avancés. Des fonds supplémentaires seront affectés dès maintenant à l'aide directe à l'emploi. Certains allègements fiscaux seront accordés aux travailleurs à bas revenu. Un appui plus substantiel sera fourni aux familles à revenu modique par le biais des prestations relatives aux enfants. Les programmes de logement seront renforcés.

Les Canadiens ont appuyé le programme des 6 et 5 p. 100 instauré dans le budget de juin dernier. Le gouvernement reste déterminé à l'appliquer. Nous avons fait beaucoup de progrès ensemble dans la réduction de l'inflation. Il est indispensable que ces progrès se poursuivent pendant la reprise. Il faudra pour cela que tous les Canadiens continuent de l'appuyer. Il faudra aussi que nos politiques monétaire et fiscale soient responsables. Notre politique monétaire vise à maintenir les taux d'intérêt aussi bas que le permettent la poursuite de la lutte contre l'inflation et la conjoncture internationale; et les mesures que j'annoncerai ce soir assureront que les besoins financiers du Gouvernement ne compromettent pas la mise en œuvre d'une politique monétaire responsable.

Voilà les considérations générales qui ont présidé à l'élaboration de ce budget de relance. Ce budget, conçu dans l'esprit du programme des 6 et 5 p. 100, instaure un cadre propice au redressement national. J'ai été guidé dans sa préparation par les grands principes de gestion économique énoncés dans mon *Exposé économique* du 27 octobre 1982. C'est un budget responsable sur le plan financier. Il maintient et améliore le système de sécurité sociale édifié au cours des décennies et qui a aidé des millions de Canadiens à traverser la récession. Il fait principalement appel au dynamisme et à la créativité du secteur privé pour susciter une reprise durable. Ce budget est tourné vers le grand large. Il évite le protectionnisme. Il tient compte du fait que la relance d'un pays aux dépens des autres n'est ni possible, ni souhaitable.

[Traduction]

Ce budget a été précédé de consultations intensives avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux. Je remercie les nombreux groupes et les milliers de Canadiens, dont les membres de la Chambre, qui m'ont fait profiter de leurs conseils au cours des cinq derniers mois, soit par écrit, soit lors des nombreux entretiens que j'ai eus d'un bout à l'autre du pays. Leurs suggestions et leurs recommandations ont toutes été prises en considération, et nombre d'entre elles ont été retenues. Je veux aussi exprimer ma gratitude aux ministres des Finances et aux trésoriers des provinces, que j'ai rencontrés en décembre et en mars pour examiner nos politiques économiques et fiscales et voir comment nous pourrions les concerter pour favoriser la relance.

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

Le gouvernement présente ce soir un programme spécial de relance de 4.8 milliards de dollars visant à accélérer la reprise et à mettre le plus vite possible l'économie en état de créer les nouveaux emplois dont les Canadiens ont besoin.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Comme la plupart des Canadiens le savent maintenant, j'ai reçu hier dans mon bureau un groupe de photographes pour la traditionnelle séance prébudgétaire de photos. Sur mon bureau se trouvait un exemplaire du discours du budget proposé. Je l'ai feuilleté rapidement. Un caméraman placé derrière moi en a filmé à mon insu plusieurs pages. Il a pu ainsi obtenir certains renseignements sur le contenu du budget proposé. Cela était manifestement contraire à l'esprit de cette séance de photos, mais il reste que l'incident s'est produit.

Une fuite budgétaire consiste habituellement en une divulgation prématurée d'une mesure fiscale. Heureusement, ce n'est pas le cas ici. Cependant, il se peut que, pour certains, toute question ou tout fait lié au budget soit considéré comme ayant ce caractère. Pour dissiper tout doute, j'ai décidé de modifier la partie du budget qui, autrement, aurait été prématurément divulguée.

J'ai décidé de porter le Programme spécial de relance à 4.8 milliards. Ce supplément de 200 millions sera ajouté aux Projets spéciaux de relance, sur lesquels je donnerai des précisions dans un instant. Cet argent sera mis de côté dans un fonds spécial afin de financer des activités analogues à ce qui est déjà envisagé pour les Projets spéciaux de relance.

Par suite de cette mesure, le déficit et les besoins financiers du gouvernement pour 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986 seront accrus de 100 millions, 50 millions et 50 millions de dollars respectivement. D'autres corrections doivent être apportées en conséquence aux documents imprimés qui ont été distribués ce soir. Cela entraînera sans doute une certaine confusion, puisque les documents imprimés et diffusés dans tout le pays et à la Chambre ne sont plus exacts. Je tiens à m'en excuser.

Tout cela, finalement, ne manque pas d'ironie. Au cours de la semaine dernière, je me suis interrogé et j'ai discuté avec mes conseillers sur la nature précise des mesures. Je craignais en fait de ne pas fournir à l'économie, par sens des responsabilités financières, une stimulation suffisante pour assurer la

Le budget—M. Lalonde

reprise et relancer l'emploi. C'est manifestement une question de jugement très délicate, à laquelle il n'existe pas de réponse absolument correcte. Quoi qu'il en soit, les événements intervenus depuis 24 heures m'ont conduit à faire ce que mon instinct me commandait depuis le début. Si je pêche dans ce budget, je préfère que ce soit dans le sens d'un accroissement de l'emploi.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Ce programme national d'investissement renforcera la structure de l'économie canadienne et son potentiel de croissance. Son principe fondamental est d'entreprendre dès maintenant, au début de la reprise, des investissements qu'il faudrait réaliser de toute façon au cours des années 80. Ce programme soutient également les investissements privés et publics, mais toutes les initiatives visent en fin de compte à renforcer la situation financière, les perspectives de croissance et le potentiel de création d'emplois du secteur privé. Plus de la moitié des dépenses et des encouragements fiscaux prévus seront mis en œuvre cette année et l'an prochain, afin de donner à l'économie le coup de fouet dont elle a besoin.

La grande préoccupation du gouvernement est de veiller à ce que le Canada dispose de l'équipement, des installations productives, des connaissances et des compétences dont il aura besoin pour faire face à la concurrence qu'engendrera la reprise internationale. Le Programme spécial de relance fournira aussi immédiatement de nouvelles possibilités d'emploi et d'activité aux Canadiens, non pas seulement aux résidents des localités où les projets seront exécutés, mais aussi aux travailleurs et aux fournisseurs de tous les secteurs et de toutes les régions du pays.

• (2020)

Mes collègues du cabinet fourniront d'ici peu des renseignements détaillés sur les projets qui seront lancés immédiatement dans leurs domaines de responsabilité. Je voudrais cependant résumer ce soir les grandes lignes des deux principaux éléments du programme, soit les Projets spéciaux de relance et les encouragements spéciaux pour la relance des investissements privés.

LES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE

Le gouvernement du Canada affecte 2.4 milliards à des Projets spéciaux de relance, choisis et conçus dans le but de mettre en place, de développer ou d'améliorer des installations publiques qui soutiendront directement l'expansion du secteur privé et l'amélioration constante de notre activité économique.

Plus d'une centaine de projets ont été choisis. Leur planification est déjà avancée. Tous seront mis en route dans les six mois. Les travaux commenceront dans la plupart des cas dès le printemps ou au début de l'été. Dans tous les coins du pays, des Canadiens travailleront sur les chantiers des Projets spéciaux de relance. La terre remuera, le béton coulera, l'acier se soudera dès les prochains mois pour réaliser ces projets. Les entreprises canadiennes recevront des commandes pour la vaste gamme de biens et de services nécessaires à la mise en œuvre de ces projets: matériaux de construction, services de génie, avions et navires, appareils électroniques ou équipements de laboratoire, pour ne donner que ces exemples.

Le budget—M. Lalonde

Il n'y aura ni délais, ni cafouillages. Tous les projets seront mis sur une «voie express» pour qu'ils démarrent à temps, progressent conformément aux plans et soient achevés le plus vite possible. Toutes les modalités de planification, d'approbation, d'appel d'offres et autres du Gouvernement seront rationalisées pour faciliter l'avancement des projets. Tous les ministères et organismes ont reçu l'ordre de donner la priorité à l'exécution rapide des projets dont ils sont responsables, dans les limites financières établies. Le gouvernement sollicitera également la coopération active du secteur privé et des autorités provinciales afin que les projets soient exécutés conformément au calendrier et aux coûts prévus. La coopération des organisations syndicales et patronales de l'industrie de la construction sera capitale pour la bonne marche des projets.

Mon collègue, le ministre d'État au Développement économique (M. Johnston), aura la responsabilité globale des Projets spéciaux de relance. Il sera secondé par un comité spécial du cabinet. Une commission des Projets spéciaux de relance a été créée pour coordonner la gestion et l'exécution des projets conformément aux délais et aux budgets établis.

Près de 30 p. 100 des dépenses de construction, de matériaux et d'approvisionnement occasionnées par les Projets spéciaux de relance seront engagées au cours de cet exercice; 70 p. 100 des fonds prévus pour ces projets auront été dépensés d'ici le 31 mars 1984, et le reste pendant les deux années suivantes. Ces projets stimuleront donc l'économie alors qu'elle en a le plus besoin. Ils s'achèveront au moment où l'investissement privé prendra la relève et commencera à exiger davantage de l'industrie du bâtiment et des autres secteurs de l'économie.

[Français]

Madame le Président, les Projets spéciaux de relance font partie intégrante d'un programme d'action à plusieurs volets visant à stimuler la croissance et l'emploi. Non seulement fourniront-ils de l'emploi à court terme, mais ils accroîtront de manière permanente le potentiel de création d'emplois de l'économie. La plupart des projets choisis figuraient déjà dans les plans d'investissement des ministères et des organismes fédéraux pour la fin de la décennie, en raison de leur contribution au développement national. Les sommes consacrées à l'accélération des projets pendant les quatre prochaines années permettront d'avoir des dépenses publiques moins élevées plus tard dans la décennie.

Les projets seront concentrés dans six grands domaines: les transports, les installations de recherche et de formation, la mise en valeur des ressources, les achats de navires, l'aménagement foncier et touristique et les achats de haute technologie. Ces projets sont tournés vers l'avenir, car ils visent à mettre en place et à améliorer les centres de recherche et de haute technologie, l'infrastructure des transports et d'autres installations ou services qui renforceront le potentiel de croissance à long terme de l'industrie canadienne. Ils apporteront une aide bien nécessaire à plusieurs secteurs de l'économie qui sont actuellement en difficulté, comme l'industrie du bâtiment, les chantiers navals, les pêches et l'industrie forestière.

L'impact des Projets spéciaux de relance se fera sentir dans tout le Canada, en stimulant l'activité économique dans la plupart des grandes agglomérations et dans nombre d'autres collectivités. Certaines provinces ont déjà instauré leurs propres programmes d'immobilisations. Ces initiatives provinciales contribueront aussi à la relance, et j'espère que d'autres

provinces prendront des mesures semblables dans leurs prochains budgets. Il en résultera une infrastructure publique plus moderne et plus efficace, qui soutiendra les entreprises canadiennes dans leurs efforts pour accroître leur productivité et leur compétitivité, et aussi de nouveaux emplois pour les Canadiens.

[Traduction]

MESURES SPÉCIALES DE RELANCE DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Le deuxième élément du Programme spécial de relance vise directement l'accélération des investissements productifs et la création d'emplois dans le secteur privé. Je propose ce soir d'apporter des changements importants au crédit d'impôt fédéral à l'investissement. Ces changements n'accroîtront pas les encouragements actuels, mais ils les rendront plus faciles à utiliser par les entreprises qui investissent. Les entreprises auront également accès à un Fonds spécial de relance des investissements et à un Fonds spécial de relance des exportations. Ces mesures exigeront 2.4 milliards de dollars au cours des quatre prochains exercices.

Les entreprises peuvent actuellement obtenir, au titre de leurs investissements admissibles, un crédit imputable sur leur impôt fédéral. Le crédit est au minimum de 7 p. 100 du coût de l'investissement. Dans certaines régions du pays, il peut aller jusqu'à 50 p. 100 du coût de l'investissement. Jusqu'à maintenant, la mesure dans laquelle le crédit pouvait réduire les impôts directs était assortie de plafonds, et les crédits inutilisés ne pouvaient être reportés pendant plus de cinq ans.

Pour les investissements admissibles entrepris après ce soir, je propose d'éliminer les plafonds qui limitent l'utilisation du crédit d'impôt à l'investissement. Je propose aussi que les crédits acquis pendant une année donnée puissent servir à diminuer les impôts des trois années précédentes ou des sept années suivantes. De plus, le crédit d'impôt à l'investissement sera étendu à l'équipement lourd utilisé dans l'industrie de la construction.

Ces modifications du crédit d'impôt fédéral à l'investissement seront permanentes. Elles rendront les dispositions existantes plus accessibles aux entreprises et donc plus efficaces. Elles se traduiront par une aide supplémentaire d'environ 1.3 milliard de dollars à l'investissement privé au cours des quatre prochaines exercices.

Cependant, trop d'entreprises canadiennes ne sont pas en mesure actuellement de payer des impôts à cause de la réduction de leurs bénéfices ou des pertes provoquées par la récession. C'est particulièrement le cas des petites entreprises dans toutes les régions du pays. Pour qui n'est pas imposable actuellement, le crédit d'impôt n'est pas un encouragement très attrayant. Pourtant, ces entreprises doivent aussi être encouragées à investir le plus tôt possible si l'on veut que la reprise soit vigoureuse et durable. Il faut également les aider à obtenir le capital-actions dont elles ont besoin pour financer leurs investissements. C'est pourquoi je propose d'apporter deux autres modifications, temporaires celles-là, au crédit d'impôt fédéral à l'investissement.

Je propose d'abord, qu'une partie des crédits d'impôt à l'investissement acquis entre aujourd'hui et le 30 avril 1986 soit désignée comme crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements, et soit remboursée directement

Le budget—M. Lalonde

aux entreprises. Pour les petites sociétés et les entreprises non constituées en société, cette partie sera de 40 p. 100 des crédits qui ne pourront être utilisés pour diminuer les impôts dans l'année où ils sont acquis. Pour les autres entreprises, la partie remboursable sera de 20 p. 100.

● (2030)

Je propose ensuite d'établir un crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions. Les entreprises qui investissent et émettent de nouvelles actions pourront transférer les crédits d'impôt à l'investissement aux acheteurs des nouvelles actions. Les acquéreurs d'actions ordinaires émises par ces entreprises entre le 30 juin de cette année et le 31 décembre 1986 auront droit à un crédit d'impôt allant jusqu'à 25 pour cent de la valeur des actions. Les montants transférables à de nouveaux investisseurs se limiteront aux crédits d'impôt à l'investissement acquis après ce soir. Les dispositions seront établies de telle façon que les investisseurs institutionnels, tels que les régimes de pensions qui achèteront de nouvelles actions admissibles, puissent se prévaloir du crédit d'impôt pour la relance du capital-actions sous forme d'un remboursement en espèces du gouvernement fédéral. Cette mesure permettra aux compagnies de se procurer des capitaux propres plus vite et à meilleur marché, pour financer leurs investissements dans l'immédiat ainsi qu'à moyen terme.

J'estime que ces deux mesures rajouteront au cours des quatre prochaines années 640 millions d'encouragements fiscaux fédéraux à l'investissement et à l'émission d'actions. Elles seront tout particulièrement bénéfiques aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à toutes celles qui ont besoin d'assainir leur bilan et leur situation financière en émettant de nouvelles actions pour recommencer à investir. Ces mesures contribueront à accélérer les investissements privés, ainsi qu'à accroître la production et l'emploi au Canada.

FONDS SPÉCIAL DE RELANCE DES INVESTISSEMENTS

J'annonce également ce soir la création d'un nouveau fonds spécial pour la relance des investissements, qui a pour but de faciliter les immobilisations privées au début de la reprise. Ce fonds disposera d'un budget de \$300 millions.

Il relèvera du ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (M. Lumley) et lui permettra de déployer des ressources financières sur toute la gamme des programmes de ses ministères avec la rapidité et la souplesse voulues pour permettre la réalisation de projets d'investissements privés importants qui sont d'intérêt national, régional ou sectoriel. Le ministre responsable donnera sous peu des précisions sur le fonctionnement du fonds.

FONDS SPÉCIAL DE RELANCE DES EXPORTATIONS

Un fonds spécial de 180 millions pour la relance des exportations sera également institué. Ce fonds permettra à la Société pour l'expansion des exportations de rechercher des débouchés nouveaux avec plus de dynamisme qu'elle n'aurait pu le faire autrement, à cause des restrictions budgétaires. Ce fonds sera utilisé quand la Société n'aura pas assez de ses crédits normaux pour aider les exportateurs canadiens à décrocher de gros contrats. La Société disposera cette année des ressources financières requises pour conclure des ententes de

financement totalisant environ 2.8 milliards, soit 15 pour cent de plus qu'en 1982.

L'efficacité du Fonds spécial de relance et du Programme spécial de relance dépendra avant tout de l'accueil et de l'appui qu'il recevra du secteur privé. Le gouvernement engage 4.8 milliards et prend des mesures énergiques pour insuffler une vigueur nouvelle à l'industrie canadienne et renforcer la capacité de création d'emplois de l'économie. Des mesures tout aussi énergiques doivent aussi être prises dans le secteur privé.

J'invite instamment toutes les entreprises canadiennes à se prévaloir au maximum et le plus tôt possible des mesures de relance de l'investissement que je viens d'annoncer. Je leur demande d'investir non seulement pour accroître leur capacité de production, ce qui bien souvent ne sera justifié que plus tard au cours de la reprise, mais aussi pour améliorer leur productivité et abaisser leurs coûts de production. Il n'y a aucune raison pour que ces investissements entraînent des mises à pied. J'invite les travailleurs canadiens et les syndicats qui les représentent à voir ce qu'ils peuvent faire de leur côté pour faciliter une reprise rapide des investissements.

[Français]

J'ai déclaré plus tôt, madame le Président, que le Gouvernement était disposé à accepter maintenant, alors que la reprise en est à ses débuts, un accroissement de ses besoins financiers afin de financer le Programme spécial de relance. La demande de crédit du secteur privé restera relativement faible cette année et l'an prochain. On ne saurait prétendre que l'aide offerte aux investissements privés par ce programme aura pour effet d'«évincer» ces investissements. Nous devons cependant penser à l'avenir. L'effet, à moyen terme, de déficits fédéraux importants et persistants sur la confiance et les investissements me préoccupe. J'en suis donc venu à la conclusion que ce programme ne devrait pas entraîner un accroissement permanent de la dette nationale.

C'est pourquoi je propose que les coûts supplémentaires découlant du Programme spécial de relance, tant les dépenses directes que les diminutions des recettes, soient financés par une taxe spéciale de relance. Plus précisément, je propose d'augmenter d'un point le taux général de la taxe sur les ventes des fabricants, qui passera de 9 à 10 p. 100, ainsi que les taux de la taxe de vente prélevée sur les matériaux de construction, les boissons alcoolisées et le tabac. Cette augmentation de taxe est différée de manière à ne pas nuire au démarrage de la reprise. La taxe spéciale de relance ne s'appliquera pas avant le 1^{er} octobre 1984. Elle restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1988.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR PRIVÉ

Les entreprises canadiennes ont été durement touchées par la récession. Pendant les 15 ans qui ont précédé 1981, la part des bénéfices des entreprises dans le Produit national brut a été en moyenne de 11.2 p. 100. Elle est tombée à 10 p. 100 en 1981 et à 6.2 p. 100 en 1982, le plus bas niveau de l'après-guerre. Il faut que les bénéfices reviennent à un niveau plus normal si l'on veut que la reprise soit durable. Il faut que les entreprises réduisent leur endettement avant de pouvoir emprunter pour financer de nouveaux investissements. Faute de quoi elles ne pourront investir et la reprise s'effritera.

Le budget—M. Lalonde

La vive préoccupation que nous imposent les difficultés et les angoisses causées par le chômage aux travailleurs canadiens et à leurs familles nous fait parfois oublier que la majorité des Canadiens sont employés dans le secteur privé. La conjugaison d'inflation, de taux d'intérêt élevés, de contraction de la demande et de chute des bénéficiaires qui a marqué la récession a affaibli le secteur privé. Les emprunts à court terme et les marges de crédit ont été étirés au maximum. Les bilans se sont alourdis et l'endettement a augmenté de façon spectaculaire.

Voilà pourquoi tant d'emplois ont été perdus. Aucun employeur n'aime congédier des travailleurs qualifiés et expérimentés, ou refuser des candidats prometteurs et bien formés. Si tant d'employeurs l'ont fait de façon si massive depuis un an et demi, c'est parce que la récession la plus sévère enregistrée depuis la grande crise ne leur a pas laissé d'autre option. Certains travailleurs ont perdu leur emploi parce que l'entreprise où ils travaillaient avait fait faillite. D'autres ont été mis à pied parce que leurs employeurs, confrontés à des coûts croissants et à une chute de la demande, n'avaient réellement pas le choix.

● (2040)

[Traduction]

Le pire est maintenant passé, mais il faudra du temps aux entreprises pour diminuer leur endettement et recommencer à investir suffisamment pour créer les nouveaux emplois dont les Canadiens ont besoin. Je suis résolu à accélérer ce processus. Le programme spécial de relance que je viens de présenter incitera les entreprises canadiennes à engager plus vite de nouveaux investissements et les aidera à le faire. J'ai cependant conclu qu'il fallait faire davantage pour renforcer la capacité de création d'emplois du secteur privé. Je propose donc d'apporter les modifications suivantes au régime fiscal.

RÉGIME DE PLACEMENTS EN TITRES INDEXÉS

Je déposerai ce soir un document contenant un avant-projet de loi en vue d'instituer un nouveau Régime de placements en titres indexés (RPTI) le 1^{er} octobre 1983. Cette innovation est un élément important du programme de relance du Gouvernement. Le régime proposé encouragera les Canadiens à investir une plus forte proportion de leur épargne en actions ordinaires cotées de compagnies canadiennes. Joint au crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions, ce régime aidera les sociétés canadiennes à obtenir de nouveaux capitaux propres et à moins dépendre des capitaux d'emprunt. Le Régime de placements en titres indexés est aussi une étape importante dans notre recherche systématique des moyens d'éliminer les distorsions que l'inflation introduit dans notre régime fiscal. Des consultations intensives touchant tous les aspects du régime ont eu lieu avec les milieux financiers au cours des derniers mois.

RÉGIME FISCAL DES PERTES D'ENTREPRISE

A l'heure actuelle, les pertes d'entreprise peuvent être reportées d'un an en arrière ou de cinq ans dans l'avenir afin de réduire le revenu imposable. Je propose d'élargir ces dispositions pour permettre de reporter les pertes d'entreprise sur les trois années antérieures et les sept années suivantes. La période complète de report de trois ans entrera en vigueur immédiatement pour les petites sociétés, les agriculteurs, les pêcheurs et les entreprises non constituées en société. Pour les agriculteurs,

la période de report dans l'avenir sera portée à dix ans au lieu de sept. Pour les autres entreprises, l'extension de la période de report se fera sur deux ans. Les contribuables pourront aussi reporter sur les trois années antérieures les pertes en capital imputables à leurs gains en capital. Cette extension sera mise en œuvre progressivement elle aussi. Ces mesures permettront aux entreprises de mieux utiliser les dispositions fiscales existantes. La réduction d'impôts fédéraux qui en résultera accroîtra de 270 millions par an les ressources d'autofinancement du secteur privé. Les entreprises canadiennes obtiendront aussi des avantages supplémentaires d'environ 95 millions si toutes les provinces harmonisent leur régime fiscal avec ces mesures, comme elles l'ont généralement fait dans le passé.

FISCALITÉ DE L'ÉNERGIE

J'ai dû compter ces derniers mois, comme mes homologues des provinces et les ministres des Finances du monde entier, avec l'instabilité du marché mondial du pétrole qui continue de faire planer des incertitudes considérables sur les perspectives économiques et financières. Des prix du pétrole moins élevés faciliteront la reprise au Canada et stimuleront l'économie de nos partenaires commerciaux. Les entreprises et les consommateurs en bénéficieront et nos progrès dans la réduction de l'inflation s'en trouveront facilités. Cependant, les recettes fédérales seront notablement diminuées, et l'activité sera plus faible que prévu dans l'industrie pétrolière et gazière. A cet égard, je propose ce soir les mesures qui suivent.

En premier lieu, je repousse d'une autre année, du 1^{er} juin 1983 au 1^{er} juin 1984, le rétablissement de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires dans le cas du pétrole ordinaire. Cette mesure réduira les recettes fédérales d'environ 225 millions et accroîtra les ressources financières de l'industrie. Les principaux bénéficiaires en seront les entreprises canadiennes qui sont les plus dynamiques dans la recherche de nouvelles sources de pétrole et de gaz.

En deuxième lieu, je propose de modifier la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans le cas des projets de récupération améliorée du pétrole, afin de stimuler l'application commerciale des techniques permettant d'extraire une plus forte proportion du pétrole emmagasiné dans les gisements. Ces modifications auront pour effet d'éliminer l'assujettissement à cette taxe jusqu'à la récupération des dépenses d'immobilisation engagées dans ces projets. Ces deux mesures stimuleront l'activité et l'emploi dans l'Ouest.

En troisième lieu, l'évolution récente des prix internationaux du pétrole a rendu superflu le double régime des prix pour le carburacteur et le carburant diesel pour la marine. Avec mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), je prendrai les mesures nécessaires pour mettre fin à ce régime à compter du 1^{er} mai 1983.

Le prélèvement spécial de canadianisation a déjà contribué à accroître sensiblement la participation publique dans l'industrie du pétrole et du gaz. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre l'objectif de l'autonomie pétrolière, en développant la présence canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz par un accroissement de l'exploration et de la mise en valeur des nouveaux gisements. Le gouvernement se propose de maintenir le prélèvement spécial de canadianisation à son niveau actuel et d'en utiliser le produit pour poursuivre cet objectif.

DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT MINIER

L'industrie minière du Canada a beaucoup souffert de la récession mondiale. Les mesures fiscales que j'ai déjà annoncées lui apporteront une aide appréciable. Je propose ce soir une autre mesure qui accroîtra les encouragements aux investisseurs dans les entreprises minières. La déduction pour épuisement de 33½ pour cent des frais d'exploration minière pourra être imputée par les investisseurs à leur revenu ne provenant pas des ressources. Ce changement devrait attirer les capitaux dont le secteur a besoin et bénéficier plus particulièrement aux petites sociétés minières.

PETITES ENTREPRISES

J'ai tenu particulièrement compte dans la préparation de ce budget des difficultés financières que les petites entreprises canadiennes doivent surmonter pour contribuer à la relance. Les petites entreprises sont l'un des éléments les plus dynamiques et les plus innovateurs du secteur privé. La plupart d'entre elles ont réussi à traverser la récession d'une manière qui témoigne de l'abnégation et de l'esprit d'entreprise des Canadiens.

Les petites entreprises ont largement bénéficié des programmes fédéraux pendant cette période. Elles profiteront de toutes les mesures de ce budget. Je tiens cependant à ce qu'elles se rétablissent le plus tôt possible. C'est pourquoi j'ai fixé le crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements à 40 p. 100 dans leur cas, le double du taux offert aux autres entreprises. C'est aussi pourquoi la nouvelle période de report des pertes de trois ans en arrière leur sera immédiatement applicable.

Pour accroître encore son aide aux petites entreprises canadiennes pendant la reprise, le gouvernement apportera des changements importants au mandat de la Banque fédérale de développement. Ces changements permettront à cette dernière d'être plus dynamique et plus efficace lorsqu'il faudra conseiller les petites entreprises sur leurs besoins financiers globaux et les aider à y répondre. Mon collègue, le ministre d'État à la Petite entreprise et au Tourisme (M. Rompkey), donnera plus de détails sur le rôle élargi de la Banque d'ici quelques jours.

Les associations de petites entreprises et d'autres intervenants m'ont pressé de simplifier le régime fiscal afin de réduire la paperasserie et les coûts d'observation imposés aux contribuables. Je me suis souvenu de ces recommandations tout au long de la préparation de mon budget et j'ai évité autant que possible les modifications complexes. Je me suis efforcé de rendre les encouragements fiscaux existants plus efficaces au lieu d'en instituer de nouveaux. L'avant-projet de loi relatif au Régime de placements en titres indexés est plutôt technique, mais on m'a assuré que les institutions financières pourraient l'administrer efficacement pour les investisseurs.

La simplification du régime fiscal ne peut être abordée de manière simpliste si nous voulons tenir compte de manière efficace et équitable de la diversité des situations des entreprises canadiennes. La coopération du secteur privé est indispensable à cette fin. Je suis donc heureux que l'Association canadienne d'études fiscales ait accepté ma suggestion de tenir cet

Le budget—M. Lalonde

été un symposium national à ce sujet. Je tiens à assurer l'Association que mon ministère participera à ce symposium et aux activités qui en découleront.

• (2050)

AGRICULTURE

Les agriculteurs canadiens bénéficieront des Projets spéciaux de relance ainsi que des mesures fiscales que je propose pour faciliter les investissements et renforcer la situation financière du secteur privé. Ils seront particulièrement intéressés par la disposition spéciale permettant de reporter les pertes agricoles sur dix ans, plutôt que pendant sept ans, comme il est prévu pour les autres pertes d'entreprise, sans compter le report de trois ans en arrière qui leur est également offert.

Pour tenir compte des difficultés financières exceptionnelles que connaissent de nombreux agriculteurs, le gouvernement étend également ce soir le programme d'aide financière spéciale aux agriculteurs administré par la Société du crédit agricole. Des fonds supplémentaires de 100 millions seront prévus cette année pour ces prêts spéciaux de la Société aux agriculteurs qui sont en détresse financière, ce qui portera à 150 millions le total disponible en 1983-84. Les agriculteurs admissibles auront droit à une réduction d'intérêt de 4 p. 100 pendant les deux premières années. J'espère que ces prêts permettront comme par le passé aux bénéficiaires de rester dans l'agriculture et de devenir des participants commercialement viables à l'économie agricole du Canada.

Je m'en voudrais de ne pas rappeler ici l'importance cruciale pour la relance nationale de l'initiative du gouvernement en faveur des transports dans l'Ouest. Ce programme, proposé par mon collègue, le ministre des Transports, (M. Pepin), comporte des dépenses fédérales de 3.7 milliards au cours des quatre prochaines années. Je souligne que, même si nombre des Projets spéciaux de relance contribueront au développement de l'agriculture et des transports, ils ne comprennent aucun des investissements liés à cette initiative. Ces deux grands programmes nationaux ont été conçus pour se renforcer mutuellement.

LOGEMENT

Le secteur du logement a fait de grands pas vers la reprise au cours des derniers mois. Acheteurs et constructeurs de maisons n'ont pas tardé à bénéficier de la baisse régulière des taux d'intérêt. Les taux hypothécaires sont actuellement de 11 à 13 pour cent, contre de 19 à 20 pour cent il y a un an. Cette chute des taux a rendu les maisons beaucoup plus abordables. La réapparition d'hypothèques de cinq ans a diminué les incertitudes pour les acheteurs en puissance comme pour les propriétaires. Les mises en chantier d'habitations, qui étaient tombées à un bas niveau de 96,000 au troisième trimestre de 1982, se sont nettement redressées au quatrième trimestre et ont atteint le chiffre de 177,000 en mars. Cette vigueur devrait se maintenir en 1983, grâce à la baisse des taux hypothécaires, à la progression des revenus personnels et à l'aide supplémentaire que j'annonce ce soir.

